

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mars 2012

Service instructeur
Service Transports et Déplacements

N° CP-2012-3-3-4

Service consulté
Direction des Finances (DIF)

**CAMPAGNE 2011 - 2012
DE FORMATION A LA SECURITE
DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la participation du Conseil Général du Haut-Rhin à la campagne annuelle de prévention dans les collèges et d'accorder une subvention au taux de 50 % à la FNTV Alsace.

La FNTV Alsace, membre de la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs organise annuellement dans les collèges publics, une campagne de formation à la sécurité dans les transports scolaires.

A partir de supports pédagogiques, les intervenants sensibilisent les élèves sur les principaux risques liés au trajet scolaire et leur prévention.

Cette formation prend en compte le trajet à bord, mais également le comportement au point d'arrêt. Elle s'adresse aux classes de sixième.

Cette action se fait en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin qui prend à sa charge la moitié des dépenses (frais de personnel et supports pédagogiques), pour la part haut-rhinoise de l'opération.

Elle repose également sur la participation des collèges.

La campagne 2011-2012 a été organisée de septembre à décembre 2011, dans quarante collèges en Alsace. Pour le Haut-Rhin, vingt-six collèges ont participé à la campagne (cent trente trois classes). Le coût global de la campagne s'élève à 6 668,00 €, dont une quote-part de 4 334,00 € pour le Haut-Rhin. Notre participation (50 %) s'élève à 2 167,00 €.

En conclusion je vous propose donc :

- d'approuver la participation du Conseil Général du Haut-Rhin à la campagne annuelle de prévention dans les collèges ;
- d'approuver de subventionner cette campagne au taux de 50 %, le reste étant pris en charge par la FNTV Alsace ;
- d'accorder à la FNTV Alsace une subvention de 2 167,00 € à prélever sur le programme A791, chapitre 65 – nature 6574 – fonction 81 «schéma des transports publics».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a horizontal line extending to the right.

Charles BUTTNER